



PRÉFET DU NORD



Lille, le 28 février 2020

Communiqué de presse

CORONAVIRUS : CONSIGNES À SUIVRE



La stratégie de lutte contre l'épidémie vise en premier lieu à ralentir l'introduction et la propagation du virus sur le territoire national. Elle repose sur la détection précoce et la prise en charge rapide de tous les patients atteints par la maladie et de leurs contacts.

Dans le milieu scolaire

Tous les établissements restent ouverts (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur). À ce stade, il n'y a pas de mesures particulières pouvant conduire à la fermeture de ces établissements et équipements.

Concernant le personnel éducatif

Ainsi, les personnels éducatifs, dès lors qu'ils reviennent d'une zone d'exposition¹, ne doivent pas réintégrer leur lieu de travail. Ils peuvent avoir recours au travail à distance ou bénéficier d'un arrêt de travail et d'indemnités journalières sans délai de carence jusqu'à 20 jours sur justificatif fourni à l'Agence régionale de santé.

Les personnes concernées sont les assurés qui n'ont pas de symptômes pour lesquels il est recommandé de respecter une période d'isolement du fait d'avoir été en contact avec une personne malade du coronavirus ou d'avoir séjourné dans une zone concernée par un foyer épidémique de ce même virus et dans des conditions d'exposition de nature à transmettre cette maladie. Un des parents dont l'enfant est concerné par une période d'isolement et qui ne peut se rendre au travail pour garder son enfant à la maison est également concerné par cette procédure.

Pour ces personnes, un avis d'arrêt de travail est délivré uniquement lorsque l'assuré est contraint d'interrompre son activité professionnelle. Il est recommandé que les personnes échangent avec leur employeur en amont de leur contact avec l'ARS pour privilégier le télétravail ou voir s'il est possible d'adapter leur poste de travail (bureau isolé par exemple).

Nous demandons aux personnels dans cette situation de se signaler au plus tôt auprès des directeurs et des chefs d'établissement.

Concernant les élèves et les enfants accueillis en établissement d'accueil de la petite enfance

Les enfants, les élèves ou étudiants revenant d'une zone d'exposition ne doivent pas être accueillis dans les crèches, écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur.

¹ A ce jour, Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie. La liste peut évoluer, à consulter sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Ainsi, il est demandé aux familles de ne pas envoyer leurs enfants à l'école uniquement s'ils ont traversé ou séjourné dans une zone d'exposition¹. L'affiche jointe sera apposée à la porte des établissements.

Les parents maintenus à domicile peuvent bénéficier d'un arrêt de travail et indemnités journalières sans délai de carence jusqu'à 20 jours sur justificatif fourni à l'Agence régionale de santé.

Continuité pédagogique

Différents moyens existent déjà pour accompagner les élèves absents (environnement numérique de travail, messagerie électronique). La continuité pédagogique doit permettre de maintenir un lien entre l'élève concerné et ses professeurs. À cette fin, le directeur d'école ou le chef d'établissement s'assure que l'élève a accès aux supports de cours et qu'il est en mesure de réaliser les devoirs ou exercices requis pour ses apprentissages.

Si nécessaire, le CNED Académie numérique a ouvert temporairement un service de continuité du service éducatif afin de permettre la mise à disposition immédiate de séances pédagogiques en ligne. La plateforme permet de proposer des parcours pédagogiques permettant de couvrir une période de quatre semaines, de la grande section à l'année de Terminale.

Voyages scolaires

Le rectorat de l'académie de Lille a demandé aux écoles et établissements d'annuler ou reporter les voyages scolaires qui prévoient un séjour ou une escale dans une zone d'exposition¹.

Concernant la population étudiante, les mêmes règles et recommandations évoquées *supra* s'appliquent s'agissant d'une communauté particulièrement mobile (voyages ERASMUS, par exemple).

Dans les milieux économiques, culturels et sportifs

À ce stade, **concernant l'activité économique**, les chefs d'entreprises doivent veiller, s'agissant de leur personnel revenant d'une zone d'exposition¹, au respect des règles d'hygiène rappelées ci-après. Ces règles s'appliquent évidemment à l'ensemble de la population et peuvent faire l'objet d'une communication large. De même, l'ensemble des administrations publiques reste ouvert au public aux horaires habituels.

Le calendrier des **événements festifs, culturels et sportifs** est maintenu, à ce stade.

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites ci-après et les numéros mis en place, en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Les recommandations sanitaires

- Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :
 - en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
 - en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion : flirt, amis intimes, voisins de classe ou de bureau ; voisins dans un transport collectif de manière prolongée.
- Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :
 - contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade ;
 - éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;
 - ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

La cellule d'information du public de la région Hauts de France est ouverte tous les jours de 08h30 à 21h00 :
03 20 30 58 00.

Ce samedi 29 février et ce dimanche 1^{er} mars, la cellule sera ouverte de 08h30 à 14h00.

Des informations resteront diffusées, en temps réel, aux professionnels de santé, au grand public et à tous ceux qui voyagent via des aéroports. Un numéro national d'information est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 :

numéro vert **0 800 130 000.**

Vous pouvez également appeler le 15 mais uniquement en cas de signe d'infection.

Retrouvez toutes les informations et les recommandations sur le site Internet national, mis à jour en continu :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Les informations sont également disponibles sur le site Internet des services de l'État dans le Nord :
www.nord.gouv.fr .

Les conseils d'hygiène pour toute la population sont repris dans le document annexé.



Coronavirus



Précautions à prendre pour les personnels et les élèves revenant des zones à risque (liste à jour sur le site du gouvernement) pendant les 14 jours suivant le retour :

- ✓ Surveiller sa température deux fois par jour
- ✓ Éviter toute sortie non indispensable

- ✓ Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer, fièvre ou sensation de fièvre)

- ✓ Porter un masque chirurgical face à une autre personne et pour sortir

- ✓ Se laver les mains très régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Les élèves et les personnels ne doivent pas aller à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leur retour

* sur justificatif fourni à l'agence régionale de santé



En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- ✓ Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage

- ✓ Éviter tout contact avec son entourage et conserver un masque

- ✓ Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital



Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse demande actuellement à ses établissements de reporter tout voyage scolaire dans les zones où circule le virus (liste à jour sur le site du gouvernement).

Numéro vert (0 800 130 000) de 24 h/24 7J/7
pour les questions non médicales

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Coronavirus COVID-19

CONSEILS AUX VOYAGEURS

Vous revenez de Chine ou d'une zone où circule activement le virus*

(vol direct ou via un autre pays)

*www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Dans les 14 jours suivant votre retour

- Surveillez votre température 2 fois par jour
- Portez un masque chirurgical en présence de votre entourage et en dehors du domicile
- Réduisez les activités non indispensables (cinéma, restaurant, soirées...) et la fréquentation de lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, établissements d'hébergement pour personnes âgées...)
- Lavez-vous les mains régulièrement



En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer

Contactez rapidement le **SAMU Centre 15** en signalant votre voyage.



Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.